

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 278

Attribution d'une subvention d'équipement à l'association GFCA Football pour les travaux de mise en conformité du stade Ange Casanova et passation d'une convention pluriannuelle.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement à l'association GFCOA Football relative à la mise en sécurité conformité du Stade Ange Casanova.

L'association GFCOA Football a entrepris des travaux de mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

Ces travaux comprennent :

- Le réaménagement des locaux existants
- La sécurisation de la zone d'accès visiteurs
- La création d'un PC sécurité
- L'agrandissement de l'aire de jeux
- La mise en place d'un système de vidéosurveillance aux normes
- Le remplacement du système d'éclairage

Elle sollicite une subvention pour l'ensemble de ces travaux de mise en conformité.

Cette subvention d'équipement d'un montant total de **trois cent mille euros (300 000 €)** fera l'objet d'une inscription au BS 2012 pour un montant de 150 000 € et d'une inscription au BP 2013 pour un montant de 150 000 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de trois cent mille euros (300 000 €), à l'association GFCOA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

De préciser qu'une convention pluriannuelle sera passée entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCOA Football.

De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2012, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 150 000 € et feront l'objet d'une inscription au BP 2013, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 150 000 €.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur VITALI Conseiller Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2012;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

DECIDE

**A l'unanimité des ses membres présents ou représentés
(MM. FERRARA et CASASOPRANA ne participant pas au vote)**

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de trois cent mille euros (300 000 €), à l'association GFCOA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer la convention pluriannuelle entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCOA Football définissant l'aide de la ville pour les travaux du stade Ange Casanova.

DIT

Que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2012, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 150 000 € et seront proposés à l'inscription au BP 2013, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 150 000 €.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



DR SIMON RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012